



LES PETITS CHANTEURS DE SAINT-LOUIS

Grand Chœur

Inscription 2022 - 2023

Héritiers d'une tradition de plus de soixante ans, les Petits Chanteurs de Saint-Louis, affiliés au mouvement des Pueri Cantores, rassemblent des enfants à partir de 4 ans pour leur donner une formation musicale et humaine de qualité, et contribuer à leur épanouissement personnel.

ADMISSION

2022 - 2023

Âge : **entre 9 et 11 ans, à partir du CM1**

L'admission se fait à la suite d'une audition et d'un entretien avec l'enfant et les parents.

Elle suit généralement la formation du Chœur Préparatoire, mais peut se faire directement.

La condition première est la motivation.

Période d'essai d'un mois (*temps de découverte et de réflexion pour l'enfant et ses parents*).

ACTIVITÉS

- 2 répétitions par semaine
 - ❖ **2h le mercredi (17h00 – 19h00)**
 - ❖ **1h30 le vendredi (18h00 – 19h30)**
- 2 stages par an
- 3 week-ends par an
 - au Foyer Lejeune - 4 rue Tessier 75015 Paris**
 - 10 jours en juillet et une semaine à la Toussaint
 - un week-end de rentrée (le dernier de septembre)
 - deux week-ends de préparation des concerts
- des concerts
 - notamment un concert annuel avec orchestre et voix d'hommes, un concert de Noël, et des animations rémunérées (mariage, prestation...)
- 1 tournée l'été
 - sur deux semaines en juillet, elle a lieu en France ou à l'étranger

Important :

Chanter dans une chorale est un vrai engagement et non une simple activité où l'on vient quand on veut ou quand on peut. Chaque chanteur ou chanteuse est un membre du Groupe et une absence est préjudiciable à l'ensemble du Groupe. Seule l'assiduité combinée à la passion du chant permet à tout le groupe de progresser, d'apprendre de nouvelles œuvres et ensuite d'avoir la joie de les partager. Dès lors, les absences aux répétitions hebdomadaires doivent être exceptionnelles et uniquement pour des raisons scolaires ou médicales. Toute absence prévue devra être signalée au chef de chœur et aux responsables de l'association.

La tenue de ville des Petits Chanteurs est composée d'un pantalon en flanelle gris, d'une chemisette blanche et d'un pull bleu marine (col V) sur lequel est cousu l'écusson des Petits Chanteurs et une paire de chaussures bateau bleu marine. L'été, le pantalon est remplacé par un bermuda beige. Sont prêtés à l'inscription : le pantalon, la chemise, le pull, ainsi que la tenue de concert « Louis XIII ». Lors des concerts, votre enfant doit se présenter à l'heure et au lieu indiqués, en tenue de ville.

Pour l'année : **310 euros**

Réduction pour les fratries au sein du chœur : - 10% si 2 enfants, et - 15% si 3 enfants

Règlement en ligne sur le site sécurisé HelloAsso.

Cette cotisation est indicative : elle ne doit pas représenter un frein au plaisir de chanter, mais peut aussi être complétée par un don, afin d'assurer la pérennité de la chorale.

DIRECTION

▪ Contact recrutement : Rémi MADIGNIER	recrute.petit.chanteur@gmail.com	06.64.26.94.83
▪ Chef de chœur : Marina LOBATON	marina.ut@orange.fr	06.49.81.41.29
▪ Relation avec les parents : Alexandra BREGON	alexandrabregon@gmail.com	06.62.05.97.82
▪ Président : Rémi MADIGNIER	rmadignier@hotmail.fr	06.64.26.94.83
▪ Trésorier : Grégoire IPPOLITO	gregoireippolito@hotmail.fr	06.28.62.82.13

SECRETARIAT

- **Lieu des répétitions** **Foyer Lejeune**
4, rue Tessier - 75015 Paris
(Métro Volontaires ou Pasteur)
- Siège social du Chœur 9 rue Las Cases 75007 Paris

Les circulaires seront données aux enfants à la fin des répétitions et transmises par messagerie électronique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription et règlement en ligne sur le site HelloAsso
<https://www.helloasso.com/associations/les-petits-chanteurs-de-saintlouis-de-paris/adhesions/inscription-2022-2023>
- Pour les fratries au sein du chœur, la réduction sur les cotisations s'applique avec les codes promo suivants :
 - Si 2 enfants : FRATRIE2
 - Si 3 enfants : FRATRIE3
- *NB : la contribution au fonctionnement de HelloAsso qui vous sera proposée est facultative*



DOCUMENTS À FOURNIR

- la décharge médicale
- l'autorisation d'utilisation d'image

Ces documents seront à transmettre au format PDF ou image (JPG ou PNG) au moment de l'inscription. Merci de les compléter et de les signer avant de débiter l'inscription.



LES PETITS CHANTEURS DE SAINT-LOUIS

DÉCHARGE MÉDICALE 2022 - 2023

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Parent / tuteur légal de l'enfant (NOM, Prénom) :

Autorise le responsable de l'Association :

- à faire effectuer tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
- à reprendre l'enfant à sa sortie, en cas d'indisponibilité des parents ou du représentant légal du mineur

Informations complémentaires

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence

NOM			
Prénom		Qualité	
Téléphone mobile		Téléphone fixe	

Coordonnées du médecin traitant

NOM et Prénom	
Adresse	
Téléphone	

Antécédents médicaux de l'enfant : accidents, traumatismes, maladies chroniques, allergies...	
Commentaires	

Fait à	le
--------	----

Signature des parents



AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

2022 - 2023

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les enfants dans le cadre de leur activité.

Je soussigné(e) :	
Demeurant :	
Parent / tuteur légal de l'enfant :	

déclare autoriser l'Association Les Petits Chanteurs de Saint-Louis à :

- photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités organisées par l'Association et lors des concerts.
- reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, DVD, site internet de l'Association, réseaux sociaux, journaux, télévision, etc.

L'Association des Petits Chanteurs de Saint-Louis s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des participants.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

D'autre part, les prestations de toutes sortes programmées par l'association, qu'effectuent les membres à l'occasion d'événements publics ou pour des enregistrements, font indissociablement partie du programme de formation objet de l'association. En conséquence de quoi les membres renoncent par avance à toute rémunération personnelle au titre de ces événements, qu'ils fassent ou non l'objet de financements à l'association sous quelque forme que ce soit.

Fait à	le
--------	----

Signature des parents
précédée de la mention "lu et approuvé"